

RCS : LIMOGES
Code greffe : 8701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LIMOGES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1990 B 00125
Numéro SIREN : 377 573 514
Nom ou dénomination : LIMOUSINE DE GESTION ET D'INVESTISSEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 28/05/2021 sous le numéro de dépôt 2343

LIMOUSINE DE GESTION ET D'INVESTISSEMENT - LGI

Société par actions simplifiée

au capital de 40.000 euros

Siège social : rue de Feytiat

87000 LIMOGES

377 573 514 RCS LIMOGES

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 MAI 2008

EXTRAITS

L'an deux mille huit et le trente mai, à douze heures trente, les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale au siège social, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Jean-Pierre PERICAUD, préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La Société KPMG, Co-Commissaire aux comptes, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Le Cabinet Jean BONNET, Co-Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les associés présents et représentés possèdent 2.500 actions sur les 2.500 actions émises par la Société.

Le Président constate que les associés présents et représentés réunissant la totalité du capital, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- la copie de la lettre de convocation remise aux Commissaires aux comptes ;
- les statuts de la Société ;
- la feuille de présence à l'assemblée ;
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;
- le rapport de gestion du Président ;
- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices ;
- le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;
- le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce ;
- l'information relative au montant des honoraires versés à chaque Commissaire aux comptes ;
- le rapport de gestion du groupe ;
- les comptes consolidés ;
- le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés ;

- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, que le rapport de gestion du Président et du groupe, les rapports des Commissaires aux comptes, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément auxdits statuts, été communiqués aux associés en ayant fait la demande 10 jours avant la réunion de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- [...] ;
- Remplacement d'un Commissaire aux comptes suppléant ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture du rapport de gestion du Président.

Il donne également lecture du rapport sur la gestion du groupe et des rapports du Commissaire aux comptes.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

[...]

SIXIEME RESOLUTION

Le mandat de Monsieur Yves CHAZELLE arrivant à expiration lors de la présente assemblée, et ce dernier, Commissaire aux comptes suppléant, ayant exprimé le désir de ne pas être renouvelé dans son mandat de Commissaire aux comptes, l'assemblée générale décide de nommer pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2013 :

Monsieur François LAMBERT, 34 rue Ferdinand Buisson 87000 LIMOGES, Commissaire aux comptes suppléant.

Le Commissaire aux comptes a fait savoir par avance qu'il acceptait sa désignation et que rien ne s'opposait à cette acceptation.

L'assemblée générale reconnaît avoir eu connaissance du fait qu'aucune intervention n'a eu lieu dans une opération d'apport ou de fusion intéressant la Société ou les Sociétés contrôlées au cours des deux derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à vingt et une heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président

Pour copie certifiée conforme

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a large loop and a diagonal line crossing it.